



La carrière policière vous intéresse?

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service du
recrutement

Vous voulez contribuer au bien-être des citoyens?

- Le travail d'équipe vous plaît et vous êtes capable de vous exprimer efficacement.
- Vous démontrez de l'initiative et de l'autonomie.
- Les situations imprévues ne vous font pas peur.
- Vous décidez rapidement en cernant bien toute la complexité d'une situation.
- Le respect d'une éthique professionnelle est important pour vous.
- Vous savez très bien maîtriser votre stress.



Avez-vous déjà envisagé une carrière policière à la Sûreté du Québec?

- **Pour commencer**, vous travaillez comme patrouilleur ou patrouilleuse en milieu urbain ou rural.
- **Dans les 16 à 24 mois** suivant votre entrée, un poste régulier permanent pourra vous être offert.
- **Après quelques années de patrouille** et selon vos états de service et vos intérêts, vous pourrez accéder à [plus de 250 fonctions et métiers différents!](#)



La Sûreté du Québec étant [le plus grand](#) et [le plus ancien service](#) de police du Québec, de nombreuses possibilités s'offrent à vous à plus long terme :

- participer à des opérations de sauvetage en forêt, de contrôle de foule ou de prise d'otages;
- vous impliquer dans la Police de proximité afin de mieux répondre aux besoins de votre communauté;
- vous joindre à des équipes d'enquêtes qui travaillent sur des dossiers tels que la cybersurveillance, l'antiterrorisme, les drogues et les crimes contre la personne et la propriété;
- organiser et gérer des services comme la formation, le soutien technologique et la surveillance du territoire.



Voir le diaporama

[Voulez-vous connaître les conditions d'admissibilité à la carrière policière?](#)



Plus de 250 fonctions et métiers différents!

Recrutement

Carrière policière [250 fonctions](#)

Admissibilité et sélection Conventionnels Collèges Processus

Conditions de travail

Service de recrutement

La Sûreté du Québec est la seule organisation policière à avoir juridiction sur l'ensemble du territoire québécois. Elle intervient directement à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la sécurité publique.

Comme policier ou policière, vous pourrez éventuellement utiliser vos compétences dans l'une de ces quatre catégories (1).

Gendarmerie

- Délit de fuite
- Patrouille 24 heures
- Programme de prévention
- Protection d'une scène de crime
- Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers
- Sécurité routière
- Surveillance aérienne

Enquêtes

- Accident de véhicule moteur
- Coordination policière de la lutte contre le crime organisé
- Cybersurveillance
- Décès lors d'une noyade ou le suicide
- Enlèvement extraprovincial
- Entraide judiciaire internationale
- Fraude commerciale et immobilière
- Gestion d'événements terroristes
- Importation de drogues au Québec
- Meurtre et agression commis par des prédateurs
- Trafic d'armes et d'explosifs
- Vol de véhicules en réseau

Mesures d'urgence

- Assistance policière lors de sauvetage
- Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation
- Intervention hélicoptère
- Intervention lors d'une prise d'otage

Service de soutien

- Désamorçage et manipulation des explosifs
- Enquêtes et renseignement de sécurité d'état
- Équipe cynophile en matière de drogues, protection et pistage
- Extraction de banques de données informatiques
- Filature
- Groupe tactique d'intervention
- Liaison avec Interpol
- Plongée sous-marine
- Protection des témoins
- Surveillance électronique
- Unité d'urgence

(1) Selon l'Annexe G de la Loi sur la Police



Pour devenir policier ou policière à la Sûreté du Québec

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection

Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service du
recrutement

Pour les demandes d'emplois civils, veuillez consulter le site Web du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).

1) Vous possédez toutes les caractéristiques suivantes

- Avoir la citoyenneté canadienne.
- Savoir parler, lire et écrire le français.
- Avoir une connaissance d'usage de l'anglais.
- Être titulaire d'un permis de conduire valide du Québec.
- Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées.
- Posséder une acuité visuelle minimale de 6/12 pour le meilleur œil et de 6/30 pour l'autre avant correction.

2) Vous correspondez à l'un de ces trois profils de formation

Personnes ne possédant pas de formation en techniques policières (conventionnels)

- Étant donné le nombre de places très limitées pour ce profil, 10 à 15 par année au maximum, l'admissibilité est donc très contingentée. [Pour plus de détails, cliquez ici.](#)

Personnes diplômées en techniques policières

- Posséder un diplôme d'études collégiales en techniques policières (3 ans) offert dans l'un des [12 collèges du Québec](#).
- Réussir le programme de formation de 15 semaines en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec.

Policiers et policières d'expérience

- Être policier ou policière dans un service de police municipal au Québec **ou** être policier ou policière et posséder un diplôme d'un établissement d'enseignement reconnu : *Gendarmerie royale du Canada, Ontario Police College, British Columbia Justice Institute ou Atlantic Police Academy*.
- Satisfaire aux normes d'équivalence en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec.

3) Vous devrez réussir le processus de sélection

Le processus de sélection de la Sûreté du Québec est constitué d'un certain nombre d'étapes. L'ordre de celles-ci peut varier dépendant des particularités de formation des candidats et candidates.

[Pour obtenir la description du processus de sélection, veuillez cliquer ici.](#)

- Formulaire d'inscription
- Examen visuel
- Entrevue de sélection
- Examen médical
- Test d'aptitudes physiques (TAP)
- Test de français
- Test d'anglais
- Enquête de préembauche



Personnes ne possédant pas de formation en techniques policières (conventionnels)

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service de
recrutement

Étant donné le nombre de places très limitées pour ce profil, de 10 à 15 par année au maximum, l'admissibilité est donc très contingentée. Il est à noter qu'à compétence égale, une priorité sera accordée aux personnes appartenant aux groupes cibles définis dans le **Programme d'accès à l'égalité en emploi**.

Étapes à suivre pour une personne ne possédant pas de techniques policières

1. Posséder toutes les caractéristiques suivantes.
 - Avoir la citoyenneté canadienne.
 - Savoir parler, lire et écrire le français.
 - Avoir une connaissance d'usage de l'anglais.
 - Être titulaire d'un permis de conduire valide du Québec.
 - Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées.
 - Posséder une acuité visuelle minimale de 6/12 pour le meilleur œil et de 6/30 pour l'autre avant correction.
2. Posséder au moins un diplôme d'études collégiales techniques (3 ans) ou un diplôme d'études collégiales générales (2 ans) avec un certificat universitaire (30 crédits) ou une équivalence décernée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
3. Être sélectionné dans la banque des candidatures ayant réussi le [processus de sélection](#) et se voir offrir une promesse d'embauche de la Sûreté du Québec.
4. Obtenir une attestation d'études collégiales de **24 semaines en techniques policières** dans un collège officiellement reconnu. Cette formation est au frais (**900 \$**) du candidat ou de la candidate et est reconnue par le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec.
5. Réussir le programme de formation de **15 semaines en patrouille-gendarmerie** de l'École nationale de police du Québec. Cette formation est au frais (**5847 \$**) du candidat ou de la candidate et est reconnue par le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

La Sûreté du Québec applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. Des mesures d'égalité des chances ont été mises en place afin d'augmenter, au sein de ses effectifs policiers, la présence de membres provenant des groupes suivants : les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques (personnes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais).

Le programme d'accès à l'égalité en emploi respecte les normes de la Sûreté du Québec en ce qui a trait à la compétence tout en garantissant un processus de sélection qui ne comporte aucun biais discriminatoire.



Le processus de sélection

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service de
recrutement

Formulaires d'inscription

- Pour obtenir les formulaires d'inscription à la carrière policière, téléphonez au bureau d'administration de la Sûreté du Québec de votre région. Seules les candidatures admissibles incluant tous les formulaires correctement remplis et accompagnés de toutes les pièces requises seront traitées.

Examen visuel *Coût : 60 \$*

- L'acuité visuelle naturelle ne doit pas être inférieure à 6/12 pour le meilleur oeil et à 6/30 pour l'autre.
- Dans tous les cas, il doit être possible de corriger la vue à l'aide de verres pour obtenir une acuité visuelle de 6/6 pour un oeil et de 6/9 pour l'autre.
- Les personnes qui ont subi une intervention de kératotomie peuvent participer au processus d'embauche même si le délai de 6 mois n'est pas écoulé. Cependant, l'embauche n'est possible qu'au terme de ce délai, sur présentation d'un résultat d'examen visuel.

Séance d'information *Coût : aucun*

- Cette séance d'information obligatoire s'adresse exclusivement aux candidatures conventionnelles.

Entrevue de sélection *Coût : aucun*

- L'entrevue, qui comporte 10 questions, a été conçue selon le modèle de l'approche par compétences et est d'une durée maximale de 90 minutes.
- Les jurys sont composés de policiers, de policières et de personnes civiles.

Examen médical *Coût : le montant sera déterminé par la firme médicale*

- La personne est soumise à un examen médical complexe fait par une firme médicale spécialisée dans ce domaine qui agit comme médecin examinateur de la Sûreté du Québec.

Test d'aptitudes physiques (TAP) *Coût : 65 \$*

- Depuis 1986, toute personne désireuse de faire une carrière dans la police au Québec doit réussir le test d'aptitudes physiques. Pour obtenir plus de renseignements sur le TAP, veuillez consulter le site Web de l'École nationale de police du Québec au lien suivant :
www.enpq.qc.ca/pdf/tap_enpq_20_04_2004.pdf

Test de français (s'il y a lieu) *Coût : 60 \$*

- L'évaluation de la connaissance de la langue française se fait par Télé-Université. La personne qui a obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) du ministère de l'Éducation du Québec est exemptée de ce test.

Test d'anglais oral (s'il y a lieu) *Coût : 60 \$*

- L'évaluation de la connaissance orale de la langue anglaise se fait par Télé-Université. La personne qui a obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) du ministère de l'Éducation du Québec est exemptée de ce test.

Enquête de préembauche *Coût : aucun*

- Il s'agit d'une enquête administrative qui porte essentiellement sur les antécédents criminels, familiaux, scolaires, professionnels, financiers et sociaux. Un questionnaire d'enquête administrative doit être rempli au préalable par le candidat ou la candidate.



Les conditions de travail

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service du
recrutement

À partir du 1er janvier 2002, en vertu du Contrat de travail 1998-2002.

Quelques définitions

- **Auxiliaire** : Agent ou agente auxiliaire sur appel embauché contractuellement pour une durée de deux ans (1746 heures au maximum par année de contrat).
- **Régulier** : Agent ou agent auxiliaire recommandé au statut d'emploi régulier et soumis à une période de probation.

Horaire de travail

- **Auxiliaire** : Remplacement sur appel et relève intermédiaire.
- **Régulier** : 3 relèves fixes.

Rémunération

- **Auxiliaire** : 18,37 \$/h, plus 4 % tenant lieu d'indemnité de congé. Heures supplémentaires payées à 150 % du taux horaire et à 200 % les jours fériés.
- **Régulier** : de 34 224 \$ à 59 670 \$ (rémunération progressive sur une période de 6 ans).

Primes annuelles d'éloignement ou d'isolement

- 5 611 \$ de prime d'éloignement (8 416 \$ avec personne à charge) pour les postes à Havre-Saint-Pierre et aux Îles-de-la-Madeleine.
- 4 762 \$ de prime d'éloignement (6 809 \$ avec personne à charge) pour les postes à Chapais-Chibougamau, à Matagami, au Témiscamingue et à Lebel-sur-Quévillon.
- 18 626 \$ de prime d'isolement pour les postes réguliers à Kuujuaq, à La Baleine et à Caniapiscau.
- 15 522 \$ de prime d'isolement pour les postes réguliers sur la Côte-Nord et à Radisson.

Vacances annuelles

- **Auxiliaire** : 2 semaines consécutives (4 % tenant lieu d'indemnité de congé)
- **Régulier** : 18 jours après une année de service, pouvant atteindre 25 jours (au prorata) en cours de carrière.

Programme d'accueil

- Une formation d'une durée de 3 semaines entièrement payées (incluant les frais de déplacement) et non comprises dans les 1746 heures. Au terme de ce programme, les recrues connaissent leur rôle et possèdent tous les outils nécessaires pour commencer leur travail de patrouilleurs.

Déménagement

- Le déménagement est aux frais des policiers et policières auxiliaires au moment de leur embauche, mais il est payé par la Sûreté lors de l'obtention du statut d'emploi régulier.

Régime de retraite

- La participation au régime de retraite est en vigueur dès qu'une personne est engagée en tant qu'auxiliaire et la retraite est accessible (sans pénalité) après 25 ans de service.

Lieu de travail

- Le mandat de la Sûreté étant national, la mobilité de son personnel policier demeure une condition nécessaire. Néanmoins et conformément à sa philosophie de placement, la Sûreté du Québec peut tenir compte des préférences de ses membres concernant leur lieu de travail, dans la mesure toutefois où ce choix permet de combler les besoins de l'organisation.



Collèges et école de formation en techniques policières

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service de
recrutement

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (*Rouyn-Noranda*)
www.cegepat.qc.ca
- Collège Ahuntsic (*Montréal*)
www.collegeahuntsic.qc.ca
- Collège d'Alma (*Alma*)
www.calma.qc.ca
- Collège Ellis (*Drummondville*)
www.ellis.qc.ca
- Collège François-Xavier-Garneau (*Québec*)
www.cegep-fxg.qc.ca
- Cégep John Abbott College (*Sainte-Anne-de-Bellevue*)
www.johnabbott.qc.ca
- Collège de Maisonneuve (*Montréal*)
www.cmaisonneuve.qc.ca
- Campus Notre-Dame-de-Foy (*Saint-Augustin-de-Desmaures*)
www.cndf.qc.ca
- Cégep de l'Outaouais (*Gatineau*)
www.coll-outao.qc.ca
- Cégep de Rimouski (*Rimouski*)
www.cegep-rimouski.qc.ca
- Cégep de Sherbrooke (*Sherbrooke*)
www.cegepsherbrooke.qc.ca
- Cégep de Trois-Rivières (*Trois-Rivières*)
www.cegeptr.qc.ca

- École nationale de police du Québec (*Nicolet*)
www.enpq.qc.ca



Le Service du recrutement policier

Recrutement

Carrière policière
250 fonctions

Admissibilité et
sélection
Conventionnels
Collèges
Processus

Conditions de travail

Service du
recrutement

Pour obtenir les formulaires d'inscription à la carrière policière, téléphonez au bureau d'administration de la Sûreté du Québec de votre région.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

- Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine : (418) 721-7205
- Saguenay et Lac-Saint-Jean : (418) 549-3089
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : (418) 623-6388
- Mauricie et Centre-du-Québec : (819) 379-7076
- Estrie : (819) 572-6062
- Outaouais : (819) 779-6229
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec : (819) 763-4825
- Côte-Nord : (418) 294-1206
- Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie : (450) 641-8751

1, boul. de Mortagne, bureau 100
Boucherville (Québec) J4B 5K5

